



Assemblée communale

du

Lundi 17 décembre 2018

Bulletin

d'informations communales

Numéro 61

Assemblée communale

du

Lundi 17 décembre 2018

Bulletin d'informations communales

Numéro 61



Commune de Gletterens

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

Les citoyennes et les citoyens actifs de la Commune de Gletterens
sont convoqués en Assemblée communale

**le lundi 17 décembre 2018 à 20h00
dans le bâtiment de l'administration communale**

Tractanda

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 28 mai 2018

- Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 61, mis à disposition à l'administration communale et sur le site Internet www.gletterens.ch.

2. Budget de fonctionnement et des investissements 2019

- 2.1 Présentation du budget de fonctionnement 2019
- 2.2 Rapport de la commission financière
- 2.3 Présentation du budget des investissements 2019
- 2.4 Rapport de la commission financière
- 2.5 Approbation du budget de fonctionnement et du budget des investissements 2019

3. Adoption des statuts et de la clé de répartition du Groupement Forestier Broye-Vully (GFBV)

4. Modification de l'article 22 lettre m du règlement du Port

5. Reprise par la Commune de Gletterens de la route Derrière la Grange

6. Plan d'aménagement local : état des lieux

7. Remplacement d'un membre à la commission financière

8. Divers

Vous pouvez obtenir le bulletin d'informations communales et les comptes 2019 sur le site www.gletterens.ch, à l'administration communale dès le 7 décembre 2019.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 28 mai 2018



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 28.05.2018

Présidence	:	M. Nicolas Savoy, Syndic
Présents	:	99 personnes
Dont ont le droit de vote	:	96 personnes (Majorité à 46 voix pour les comptes et 49 voix pour les autres points)
Excusés	:	Mme Sylvia Decrauzat, Mme Germaine Savoy, M. Maurice Dubey et M. Ernest Loosli
Scrutatrice	:	M. Guy Gilliland et Mme Tatiana Aellen
Mode de convocation	:	- insertion dans la feuille officielle n° 20 du 18 mai 2018 - affichage au pilier public - convocation par tout-ménage - sur le site Internet www.gletterens.ch
Prise du procès-verbal	:	Christelle Bornand, Secrétaire communale

TRACTANDA

1. **Procès-verbal de l'Assemblée communale du 5 février 2018**
Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 60, mis à disposition à l'administration communale et sur le site Internet www.gletterens.ch.
2. **Comptes de fonctionnement et d'investissements 2017 :**
 - 2.1 Présentation des comptes de fonctionnement 2017
 - 2.2 Rapport de la commission financière
 - 2.3 Présentation des comptes d'investissements 2017
 - 2.4 Rapport de la commission financière
 - 2.5 Rapport de l'organe de révision
3. **Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissements 2017**
4. **Approbation d'un leasing de 60 x CHF 1'247.15 pour l'achat d'un tracteur Iseki d'une valeur de CHF 70'000.-**
5. **Approbation d'un investissement complémentaire de CHF 150'000.- pour la mise en place d'un arrêt de bus bidirectionnel au croisement route de « Fin de Gros Bois » / route de Portalban**
6. **Approbation d'un investissement de CHF 202'000.- pour la mise en place de bornes électriques dans le port**
7. **Approbation d'un investissement de CHF 19'000 pour le changement en urgence de la PAC (chauffage air-eau) au club-house du tennis**

8. Approbation du changement des statuts de l'Association du CO de la Broye
9. Abrogation du règlement scolaire de Delley-Portalban-Gletterens
10. Abrogation de la convention intercommunale pour l'accueil extra-scolaire des « Petits Lacustres »
11. Remplacement d'un membre de la commission de naturalisation
12. Divers

A 20h00, l'Assemblée est déclarée ouverte. Au nom du Conseil communal, M. le Syndic souhaite la bienvenue aux citoyens présents et informe que l'Assemblée sera enregistrée.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 5 février 2018

Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 60, mis à disposition à l'administration communale et sur le site Internet www.gletterens.ch.

M. le Syndic dit les remarques d'un citoyen reçues par mail qu'il aimerait rajouter par rapport au procès-verbal, soit :

« 2.1 En moyenne il y a 500'000 CHF de plus au budget que dans les comptes chaque année sur les 7 dernières années, soit un total de 3,5 millions d'écart, entre les budgets et les comptes (avant amortissements extraordinaires).

3. Un citoyen relève que le plan financier présenté n'est qu'une analyse superficielle de la situation et ne permet pas d'avoir une vision d'avenir claire. Il est mentionné plusieurs éléments manquants. M. le Syndic promet un nouveau plan financier de qualité pour la prochaine assemblée.

« Taux d'imposition des communes ». A noter aussi qu'aucune commune de la Broye n'a prévu d'augmentation d'impôts en 2018. »

Le procès-verbal est approuvé par 94 voix pour, 0 contre et 2 abstentions.

2. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2017 :

En préambule, M. Sébastien Guinnard, conseiller communal responsable du dicastère des finances explique qu'il y a une erreur dans le bilan 2017 qui a été relevée par une citoyenne il y a une semaine après la révision des comptes par l'organe de révision. Il s'agit des bâtiments vendus à l'AISDPG en 2016 qui devaient être enlevés du bilan. Le service des communes ainsi que l'organe de révision ont validé les rectifications suivantes :

Rectification bilan				
Cpte débité	Compte crédité	Libellé	Montant	
990.332.00 Amortis. supplémentaire	1430.04	Place de jeux		1.00
990.332.00 Amortis. supplémentaire	1430.05	Place de Skater-Hockey	Ajustement bilan suite	1.00
990.332.00 Amortis. supplémentaire	1430.01	Bâtiment scolaire	vente bâtiments de l'école	291'472.95
990.332.00 Amortis. supplémentaire	1430.06	Police du feu		79'248.70
2820.00 Autres réserves	990.482.00	Prélèvement sur des réserves	Ajustement bilan suite vente bâtiments de l'école	370'723.65

2.1 Présentation des comptes de fonctionnement 2017

M. Guinnard présente les comptes 2017 et relève les points qui ont été mentionnés dans le bulletin d'informations n° 60.

2.2 Rapport de la commission financière

M. Ariel Decrauzat, Président de la commission financière présente le rapport de la commission financière. M. Decrauzat explique que la commission financière se base sur le rapport de l'organe de révision. Une réserve a été émise car il n'y a pas de listes d'inventaire concernant les badges du port et les badges de la déchetterie. M. Decrauzat explique également qu'il y a un manque de suivi dans les débiteurs.

M. Decrauzat se tient à disposition de la Commune pour les aider à mettre à jour la liste des badges et des cartes de déchetterie ou pour les débiteurs. Il indique également qu'il n'y a pas eu de concordance avec la TVA et que le contrôle périodique des valeurs au bilan n'a pas été effectué. Il indique également qu'il y a une sous-couverture dans l'épuration.

M. Decrauzat revient également sur les écritures à rectifier au bilan. Il a également contacté la fiduciaire et le service des communes concernant les écritures manquantes au bilan et il a eu la confirmation que ces écritures peuvent s'effectuer dans l'exercice comptable 2017.

La commission financière propose d'approuver les comptes de fonctionnement 2017 avec les écritures rectificatives pour l'année 2017 et d'en donner décharge au Conseil communal.

M. le Syndic remercie M. Decrauzat ainsi que la commission financière pour son travail.

Questions :

Une citoyenne demande ce qu'il est noté dans le rapport de la commission financière par rapport à la modification du règlement relatif à la gestion des déchets.

M. le Syndic répond qu'il s'agit d'une modification du règlement communal concernant la couverture de la déchetterie qui a été mise à 70% (pourcentage exigé par le canton) au lieu de 100% et qui a été approuvé en Assemblée communale en 2014.

Une citoyenne intervient pour demander de refuser les comptes pour les motifs résumés suivants :

- Les comptes sont faux.
- Il y a une autre erreur dans la participation à l'AISDPG car le montant ne correspond pas aux comptes de l'AISDPG. Il y a une différence de CHF 2'021.65 en trop de charges dans les comptes communaux.
- Les amortissements obligatoires ne correspondent pas aux imputations internes des amortissements.
- La réserve de l'accueil extra-scolaire aurait dû être dissoute car tout a été transféré à l'AISDPG.
- Divers d'autres erreurs qui sont techniques dont elle ne va pas faire mention.
- Le rapport de l'organe de révision mentionne des réserves et des points qui ne sont pas conformes à la loi.

Madame la secrétaire répond en partie que :

- La différence de CHF 2'021.65 correspond à des frais de l'AISDPG de l'année 2015 qui ont été facturés par la Commune de Delley-Portalban en 2017.
- En ce qui concerne les problèmes d'amortissements, cela a été vérifié avec le service des communes.
- La liste des badges pour le port sera assez facilement effectuée. Par contre, dans le même compte il a également été mis les clés concernant l'électricité et qui ne sont pas répertoriées pour les anciennes.
- Pour pallier le manque de suivi administratif, Mme la secrétaire dit qu'une nouvelle collaboratrice a été engagée au 1^{er} janvier 2018.

2.3 Présentation des comptes d'investissements 2017

M. Sébastien Guinnard présente les comptes d'investissements et relève les points qui ont été mentionnés dans le bulletin d'informations n° 60.

2.4 Rapport de la commission financière

M. Ariel Decrauzat, Président de la commission financière, explique le rapport de la commission financière et recommande aux citoyens de valider les comptes d'investissements 2017 tels que présentés et d'en donner décharge au Conseil communal.

M. le Syndic remercie M. Decrauzat ainsi que la commission financière pour son travail.

2.5 Rapport de l'organe de révision

M. Sébastien Guinnard lit une partie du rapport de l'organe de révision qui a été inséré dans le bulletin d'informations communales n° 60 qui recommande d'approuver les comptes annuels 2017 avec un excédent de produits de CHF 97'391.86.

M. le Syndic remercie M. Sébastien Guinnard et indique que la corporation forestière va octroyer une subvention de CHF 15'000.- car le Conseil communal a décidé d'utiliser du bois suisse pour la construction de la passerelle.

3. Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissements 2017

Les comptes de fonctionnement et d'investissements 2017 sont approuvés par 52 voix pour, 23 contre et 16 abstentions.

M. le Syndic remercie la Secrétaire communale pour la tenue des comptes et M. Sébastien Guinnard pour la présentation des comptes.

4. Approbation d'un leasing de 60 x CHF 1'247.15 pour l'achat d'un tracteur Iseki d'une valeur de CHF 70'000.-

M. Serge Bongard, conseiller communal responsable de la voirie, explique que le dernier tracteur, acheté en 1998 à CHF 60'000.-, n'a pas passé l'expertise. A fin mars 2018, les plaques ont été déposées. Une réparation a été devisée à env. CHF 16'000.-, sans l'embrayage.

Une citoyenne demande pourquoi ne pas l'acheter directement au lieu de faire un leasing, il y aurait une économie de CHF 5'000.-.

M. le Syndic répond que cela a été discuté au sein du Conseil communal. Si l'Assemblée communale refuse ce leasing, le Conseil communal proposera l'achat direct de ce tracteur. L'essentiel est que les employés communaux aient le matériel nécessaire pour assurer l'entretien de la Commune.

L'achat d'un tracteur Iseki en leasing de 60 x CHF 1'247.15 d'une valeur de CHF 70'000.- est acceptée par 94 voix pour, 0 contre et 2 abstentions.

5. Approbation d'un investissement complémentaire de CHF 150'000.- pour la mise en place d'un arrêt de bus bidirectionnel au croisement route de « Fin de Gros Bois » / route de Portalban

M. Nicolas Leuenberger, conseiller communal responsable des routes, présente cet investissement.

M. Leuenberger rappelle que suite au refus de la dernière assemblée communale pour construire un chemin pour piétons, le Conseil communal propose cette variante qui est optimale en matière de sécurité.

Le bus s'arrêterait uniquement sur un côté de route, il n'y a donc plus le danger de traverser la route pour les enfants.

Cet arrêt de bus sera officiel, il pourra être utilisé par tous les habitants de Fin de Gros-Bois.

Si cet investissement est refusé, un transport scolaire devra être organisé et le coût annuel s'élève à CHF 50'000.-.

Questions

M. Leuenberger répond à un citoyen qu'il y a deux abribus de prévus pour la mise à l'enquête.

Mme Crescence Ansermet, conseillère communale responsable des écoles, répond à un citoyen que pour diminuer les coûts des transports scolaires, les élèves seront mis à la ligne. Les Communes paieront donc les abonnements. Le but est d'avoir tous les élèves à la ligne en 2019-2020 avec un budget de CHF 70'000.-. Elle précise que les élèves seront considérés comme passagers, cela pourrait faire augmenter les cadences de cette ligne de bus.

L'investissement complémentaire de CHF 150'000.- pour la mise en place d'un arrêt de bus bidirectionnel au croisement route de « Fin de Gros Bois » / route de Portalban est approuvé par 90 voix pour, 3 contre et 3 abstentions.

6. Approbation d'un investissement de CHF 202'000.- pour la mise en place de bornes électriques dans le port

M. le Syndic dit que cet investissement avait été largement refusé lors de l'Assemblée communale de décembre 2017 mais il avait été mal présenté par le Conseil communal. Etant donné qu'il s'agit d'un enjeu économique, cet investissement est à nouveau présenté à l'Assemblée communale. M. le Syndic passe la parole à M. Sébastien Guinnard, conseiller communal responsable du port.

M. Guinnard présente cet investissement ainsi que des chiffres concernant le port. Il y a un bénéfice annuel d'env. CHF 100'000.- concernant le port.

L'organisation des places d'amarrage a été améliorée. Il y a actuellement 297 places d'amarrage. La location des places d'amarrage varie en fonction de la grandeur des bateaux et s'élève entre CHF 1'200.- et CHF 3'400.-. Quant au droit de boucle, il s'élève entre CHF 10'000.- et 21'000.- pour les locataires n'habitant pas Gletterens.

Il y a une tendance d'avoir des bateaux plus grands et dont la majorité nécessite de l'électricité. Le port de Gletterens est un des plus chers ports du lac de Neuchâtel.

M. Guinnard passe la parole à M. Johann Corminboeuf de l'entreprise Cinelec qui s'est occupé de faire le contrôle électrique OIBT.

M. Corminboeuf informe que les installations fixes étaient conformes mais tous les systèmes de raccordement avec rallonge sont totalement illicites et dangereux dans un port. Ce qui est demandé, c'est d'avoir des installations fixes (bornes) avec un maximum de quatre prises pour avoir une répartition correcte. La majorité des ports ont installé des bornes fixes pour les alimentations électriques.

M. Corminboeuf répond à un citoyen que la Commune a choisi de mettre des potelets électriques avec des prises sur le côté.

M. le Syndic explique les zones qui seront équipées de bornes électriques et indique qu'il n'y a aucun souci avec la Grande Carrière pour cette électrification. La seule restriction est de ne pas effectuer d'éclairage trop intensif. M. le Syndic indique également que le prix du kWh va baisser car le prix était surévalué par rapport aux prix du marché.

M. le Syndic répond à un citoyen qu'une borne électrique en aluminium a une durée de vie entre 14 et 18 ans.

M. Guinnard prend note de la remarque d'une citoyenne d'effectuer un amortissement comptable sur cet investissement.

M. le Syndic répond que la Commune n'est pas soumise à effectuer un marché public car le montant se situe en-dessous de CHF 235'000.-.

M. le Syndic répond à un citoyen que des avis ont été pris auprès des locataires du port qui ont l'électricité.

M. le Syndic répond à un citoyen qu'il y aura un forfait de CHF 80.- ainsi que la consommation électrique.

Un citoyen indique que la Commune de Portalban facture CHF 220.- de taxe par raccordement + la consommation électrique.

M. le Syndic remercie M. Johann Corminboeuf de s'être déplacé et pour ses explications.

L'investissement de CHF 202'000.- pour la mise en place de bornes électriques dans le port est approuvée par 73 voix pour, 6 contre et 17 abstentions.

7. Approbation d'un investissement de CHF 19'000 pour le changement en urgence de la PAC (chauffage air-eau) au club-house du tennis

M. Guinnard explique que, malheureusement, l'installation n'était plus sous garantie mais le Conseil communal a pu négocier le prix auprès du Groupe E.

Une citoyenne demande s'il n'aurait pas mieux valu mettre ce montant directement dans le fonctionnement.

M. Guinnard lui répond qu'il s'agit d'une charge à passer dans les investissements et non dans le fonctionnement et qu'il a vérifié auprès du service des communes.

L'investissement de CHF 19'000.- pour le changement en urgence de la PAC (chauffage air-eau) au club-house du tennis est approuvé par 90 voix pour, 0 contre et 6 abstentions.

8. Approbation du changement des statuts de l'Association du CO de la Broye

M. le Syndic dit que ces changements sont principalement dûs à la fusion de la Commune de Villarepos avec les communes de Courtepin, Barberêche et Wallenried et ne fait plus partie du CO de la Broye, au nouveau CO qui va se construire à Cugy et à la nouvelle loi scolaire.

L'approbation du changement des statuts de l'Association du CO de la Broye est approuvé par 92 voix pour, 0 contre et 4 abstentions.

9. Abrogation du règlement scolaire de Delley-Portalban-Gletterens

Mme Crescence Ansermet informe qu'un nouveau règlement scolaire est émis par l'AISDPG.

L'abrogation du règlement scolaire de Delley-Portalban-Gletterens est approuvé à l'unanimité.

10. Abrogation de la convention intercommunale pour l'accueil extra-scolaire des « P'tits Lacustres »

Mme Crescence Ansermet informe qu'un nouveau règlement de l'accueil extra-scolaire est émis par l'AISDPG.

L'abrogation de la convention intercommunale pour l'accueil extra-scolaire des « Petits Lacustres » est approuvée par 95 voix pour, 0 contre et une abstention.

11. Remplacement d'un membre de la commission de naturalisation

Le Conseil communal présente la candidature de Mme Caroline Egger.

Mme Caroline Egger est élue par acclamation en tant que membre de la commission de naturalisation.

12. Divers

PAL

M. le Syndic dit que le Seca a émis son préavis de synthèse. Suite à l'analyse de ce préavis, la Commune avait jusqu'au 18 mai dernier pour donner des observations. La Commune devrait recevoir d'ici deux mois la décision de la DAEC.

PAD

M. le Syndic dit qu'il n'y a pas grand-chose de nouveau car il est lié avec le PAL. Il y a quelques modifications qui ont été discutées avec le propriétaire,

soit l'abandon de la zone résidentielle, l'abandon de la dérogation à la hauteur. Le propriétaire a indiqué qu'il avait un nouveau partenaire commercial. La Commune a indiqué dans son préavis un délai de six mois pour justifier la zone d'intérêt général et un délai de cinq ans pour la réalisation. Sinon la Commune pourrait demander le dézonement de cette parcelle.

Desserte postale

M. le Syndic dit que, lors de la séance de La Poste, il n'y aurait plus de distribution dans la zone touristique. Suite à cela, le Conseil communal a contacté la Poste pour remédier à cette solution.

La Poste va proposer aux personnes situées dans la zone touristique (hors zone caravanning) qu'elles auraient la possibilité d'installer une boîte aux lettres pour être servis par le service à domicile. En ce qui concerne le caravanning, il y aura également la possibilité d'avoir un service à domicile. Toutes les personnes concernées recevront ou ont déjà reçu une information de La Poste.

Bâtiment communal

M. le Syndic dit que le Conseil communal va analyser la réaffectation des locaux.

Route Champs Allemands

La route devrait rouvrir jeudi si la météo le permet. Le premier enrobé sera posé cette semaine et la deuxième couche sera posée l'année prochaine avec le marquage final.

M. le Syndic remercie, au nom du Conseil communal, les citoyens présents d'avoir assisté à cette Assemblée ainsi que la bonne tenue de cette dernière. M. le Syndic remercie ses collègues du Conseil communal, la secrétaire communale, les employés communaux et de l'administration pour tout le travail fourni. M. le Syndic invite les citoyens à prendre le traditionnel verre de l'amitié au restaurant de la Croix-Fédérale et souhaite un bel été à toute l'Assemblée.

Fin de la séance à 22h05.



La Secrétaire : Christelle Bornand



Le Syndic : Nicolas Savoy

Approuvé en séance de Conseil communal le 12.06.2018.

2. Budget de fonctionnement et des investissements 2019

Pour la deuxième année consécutive, le Conseil communal vous présente un budget déficitaire. La mouture 2019 se solde par un déficit de CHF 154'420.00, soit 3,4 % de dépassement. Ce pourcentage restant en dessous des 5% autorisés par le Canton, il n'y aura donc pas d'augmentation d'impôt pour 2019.

Cependant, notre Commune ne pourra pas puiser éternellement dans ses réserves pour éponger les surcoûts de notre fonctionnement. En effet, les échéances futures avec la construction d'un troisième CO à Cugy, la rénovation et la construction des EMS de Montagny, Estavayer et Domdidier, ainsi que l'augmentation annuelle des charges liées dans le secteur du médico-social et de l'enseignement vont lourdement charger notre budget de fonctionnement.

A partir de 2021, l'amortissement du CO de Cugy coûtera à notre collectivité un peu moins de CHF 50'000.00* par année et ceci pendant 33 ans. Pour les EMS, il faudra comptabiliser, une fois le projet global terminé, un montant supérieur à CHF 100'000.00* par année pour la même durée que le CO. Ces chiffres pour ces deux postes ne tiennent compte que des intérêts des dettes et le remboursement de celles-ci (amortissement financier). Il faudra également s'attendre à une augmentation des coûts de fonctionnement pour ces nouveaux établissements. Quant aux charges liées, c'est une augmentation annuelle de 3 à 5 % selon les secteurs d'activités.

Nous devons donc, d'ici 2021 au plus tard, trouver des solutions pour baisser nos coûts de fonctionnement et/ou aller vers une augmentation de nos rentrées fiscales pour maintenir à flot le ménage communal.

*Ces montants ont été présentés lors des différentes Assemblées des Associations de notre district. Ils sont estimatifs et ont été calculés avec des taux d'intérêts très bas, soit 1%. Il se peut cependant qu'en cas d'obtention de prêt à taux négatif, ces montants soient quelque peu revus à la baisse.

Budget 2019 : quelques précisions :

Le poste comptable **219** est entièrement repris par l' AISDPG (voir le poste comptable **290.352.00**).

Le poste comptable **290.352.00 AISDPG**

Le montant de CHF 581'125.00 se répartit de la façon suivante :

Cycle scolaire obligatoire	CHF143'050.00
Administration scolaire	CHF 159'325.00
AES	CHF 26'000.00
Gérance de la fortune	CHF 252'750.00

Les postes comptables **400, 410, 440, 460, 500, 540, 550, 560, et 580** sont des charges liées. Les coûts nous sont communiqués par le canton, les associations de district et les associations intercommunales. Nous avons malheureusement peu d'influence sur ces augmentations.

Le poste comptable **620.316.00** correspond au leasing suite à l'achat du tracteur Iseki voté lors d'une précédente Assemblée.

650.318.01 Abonnements CFF a été supprimé. L'achat de cette carte journalière coûte CHF 14'000.00 par année à la Commune et la vente rapporte un peu moins de CHF 8'000.00. Nous perdons donc environ CHF 6'000.00 par année.

A noter également pour les utilisateurs de ces tickets de voyage que les CFF mettent en vente des cartes journalières dégriffées pour le prix de CHF 25.00.

660.313.00 concerne l'achat de matériel pour le port. L'augmentation du budget est due principalement à l'achat et la pose de barrières qui seront installées sur les accès par l'EMS des Grèves du Lac et depuis l'entrée du chemin près de la grue.

660.314.00 L'augmentation du budget est due principalement à l'achat de sable pour la plage.

720.315.00 nous devons changer le toit du compostage, nos employés s'occuperont de ce travail, le coût pour ce changement hors mains d'oeuvre et d'environ CHF 10'000.00.

790.436.00 ce montant de CHF 10'000.00 correspond au versement participatif du propriétaire de la parcelle RF 85 « Sur le Château » pour le recours de la Commune de Gletterens sur la décision de la DAEC pour le PAL (plan d'aménagement local).

810.351.00 le montant mis au budget résulte de la participation pour 2019 de la Commune de Gletterens au nouveau Groupement Forestier Broye-Vully (FGBV). Un montant de CHF 6'015.00 concerne la participation au budget de fonctionnement 2019 du groupement. Un montant de CHF 13'400.00 concerne la participation unique pour l'aide au démarrage du nouveau groupement (achat centre forestier et travaux de transformation, achat de machines). Dès 2020, le montant sur ce compte devrait baisser car nous n'aurons plus que la participation annuelle aux frais de fonctionnement du groupement.

900.400.08 à 400.11 et 401.00 à 404.00 Nous avons tenu compte pour ces recettes fiscales des chiffres en cours pour 2018 ainsi que des projections des services cantonaux pour 2019. Le Conseil communal ne souhaite pas être trop optimiste avec ces rentrées qui sont souvent aléatoires et dépendent principalement de la conjoncture et des transactions immobilières.

942.423.12 Le Conseil communal a négocié un accord avec la poste pour un versement unique pour la location des locaux du bureau de poste. Le montant total de l'encaissement des loyers a été ventilé sur deux années.

Ces locaux devraient recevoir dans un proche avenir soit une classe supplémentaire pour la rentrée scolaire 2019-2020 ou un projet de migration de l'administration communale du 1^{er} étage au rez.

2.3 Budget des investissements 2019

Nous n'aurons pas d'investissement à proposer lors de cette Assemblée.

3. Adoption des statuts et de la clé de répartition du Groupement Forestier Broye–Vully (GFBV)

Le Groupement forestier Payerne-Avenches *GPA* et la Corporation forestière de la Basse-Broye *CBB* projettent de fusionner au 1^{er} janvier 2019. De ce projet de fusion résulte la création du **Groupement forestier Broye-Vully** en tant qu'unité de gestion unique pour les forêts publiques de la Basse-Broye, tant vaudoises que fribourgeoises. Actuellement, le Groupement forestier Payerne-Avenches et la Corporation de la Basse-Broye forment deux entités distinctes pour la gestion des forêts publiques de la région de la Basse-Broye.

Le Groupement GPA permet déjà la gestion en commun de la quasi-totalité des forêts publiques des triages forestiers vaudois d'Avenches-Vully et de Payerne. Le projet de nouveau Groupement permettrait d'étendre ce mode de gestion aussi aux forêts publiques du triage fribourgeois de la Basse-Broye. Le Groupement forestier Broye-Vully est organisé en tant que personne morale de droit privé au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse. Ce statut juridique fondé sur le droit civil fédéral permet d'éviter toute demande de dérogation pour appliquer le droit public d'un canton sur le territoire de l'autre. Cependant, tenant compte du fait que le Groupement forestier Broye-Vully poursuit les buts d'utilité publique qui lui sont dévolus par les lois forestières des deux cantons, l'exonération fiscale sera demandée. Les obligations contractuelles, actifs et passifs de la Corporation forestière de la Basse-Broye seront entièrement repris par le nouveau Groupement forestier Broye-Vully/GFBV. Dès la création du GFBV, la liquidation de la Corporation forestière pourra être entamée dans le cadre d'une assemblée de dissolution

Membre	Surface forestière [ha]	Clé de répartition (art. 23 des statuts) [%]	Voix en assemblée générale (art. 11 des statuts) [nombre]
Etat de Vaud	583	29,56%	4
Etat de Fribourg	522	26,47%	4
Avenches	222	11,26%	4
Vully-les-Lacs	117	5,93%	4
Payerne	107	5,43%	4
Grandcour	79	4,01%	3
Cudrefin	78	3,95%	3
Belmont-Broye	63	3,19%	3
Faoug	56	2,84%	3
Delley-Portalban	38	1,93%	2
Montagny	28	1,42%	2
Gletterens	24	1,22%	2
Trey	22	1,12%	2
Chevroux	14	0,71%	2
St-Aubin	9	0,46%	2
Vallon	6	0,30%	2
Paroisse de Delley	2	0,10%	2
Paroisse de Mannens-Grandsivaz	1	0,05%	2
Bénéfice curial de Mannens-Grandsivaz	1	0,05%	2
Total	1972	100,00%	52

Calendrier

Juin-décembre 2018: adhésion des membres au nouveau Groupement GFBV.

Novembre-décembre 2018: démarches administratives et pratiques de mise en place du GFBV.

1^{er} janvier 2019: début de l'activité du GFBV.

16 janvier 2019 : assemblée constitutive du Groupement forestier Broye-Vully

Courant 2019 : dissolution du GPA et de la CBB.

Les nouveaux statuts sont disponibles sur le site internet www.gletterens.ch et à l'administration communale

4. Modification de l'article 22 lettre m du règlement du Port

Suite à diverses séances avec le groupement de gestion de la Grande Cariçaie, nous vous proposons de modifier l'article 22 alinéa m qui concerne l'interdiction des chiens dans le secteur du Port de plaisance et de la plage. En effet, si nous nous basons sur la réglementation des réserves naturelles, les chiens y sont autorisés en laisse.

Nous vous proposons donc d'adapter notre réglementation pour que l'espèce canine puisse se balader en laisse à l'exception du secteur de la plage du 1er mai au 30 septembre.

Article actuel :

Il est interdit, d'emmener des chiens dans l'enceinte du port et ses abords, même tenus en laisse, ce à l'exception du trajet, en laisse, indispensable pour l'accès au bateau.

Nouvelle article :

Il est interdit durant la période estivale, soit du 1^{er} mai au 30 septembre, d'emmener son chien dans le périmètre de la plage et sur la jetée. En dehors de cette période, les chiens tenus en laisse sont acceptés.

5. Reprise par la Commune de Gletterens de la route Derrière la Grange

Le propriétaire de l'objet cité en titre a approché la Commune de Gletterens pour la reprise de cette infrastructure. Comme pour toute demande de ce type, le Conseil communal a exigé que l'équipement de ce tronçon soit conforme. Vous trouverez ci dessous le rapport du bureau d'ingénieur, le plan de la route et la liste des travaux et aménagements réalisés.

AF TOSCANO SA
Rte des Vuarines 7 – CP 38
CH-1564 Domdidier
Tel. +41 26 675 25 78
domdidier@toscano.ch
www.toscano.ch



Certification ISO 9001:2008
CHE-105.960.103 TVA

GLETTERENS FIN DE GROS BOIS DESSOUS CHEMIN DE DESSERTE 2

TRAVAUX DE GENIE CIVIL POUR TERMINER
LA REALISATION DU CHEMIN

RAPPORT DE REALISATION

Dossier n°730101

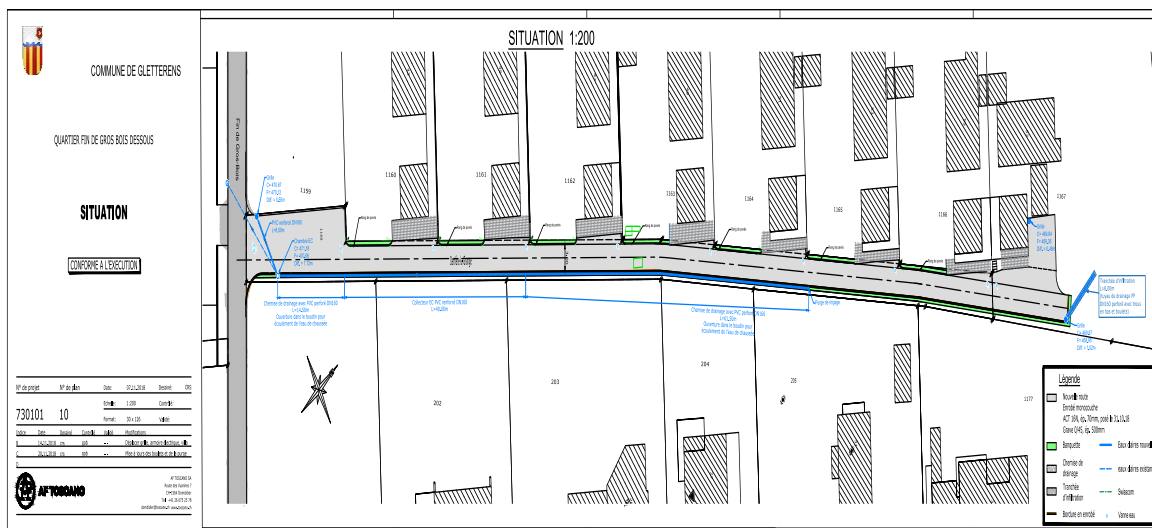
Maître de l'Ouvrage :
Ljdv.ch SA
M. Georges Rhally
Architecte dipl. EPFZ/STIA/CSEA
Chemin Monséjour 2
CH-1700 Fribourg

Entrepreneur :
Grisoni-Zaugg SA
Route de St-Aubin 102 – CP 49
CH-1564 Domdidier

Direction locale des travaux :
AF TOSCANO SA
Route des Vuarines 7 – CP 38
CH-1564 Domdidier

Historique

Le chemin de desserte n°2 du quartier cité plus haut a été mis à l'enquête publique en 1995. Une première étape des travaux a eu lieu courant 2009. Durant cette phase, il a été réalisé les fondations du chemin ainsi que la pose des différents services.
Entre 2009 et aujourd'hui, le Maître de l'Ouvrage a construit plusieurs villas individuelles le long de ce chemin.
Dans le courant octobre 2018, il a été entrepris les travaux nécessaires pour terminer les aménagements du chemin.



ATELIER D'ARCHITECTURE



GEORGES M. RHALLY

Fribourg, le 19 novembre 2018

à l'att du
Conseil communal de Gletterens
Administration communale
Place du Tilleul 1
case postale 34
1544 Gletterens

Précisions concernant la construction du chemin d'accès 'Derrière-la-Grange' (art 1168) dans le quartier 'Fin de Gros Bois à Gletterens.

- la route a été construite selon le permis de construire délivré le 06.11.95 (dossier no 95 6 0239 06345)
- le coffre de la route, d'une épaisseur de 40cm, a été posé en juillet 2009. Un tassement de la route n'est donc pas ou plus à craindre.
- l'adduction d'eau a été effectuée par l'entreprise Pierre-Alain Dubey SA, les installations techniques par Groupe E et Swisscom.
- en octobre 2018, la route a été terminée avec une planie de 5cm de gravier gras et un Monocouche ACT 16N de 70mm d'épaisseur.
- les bordures sont en granit côté Nord-Ouest et formé d'un boudin bitumineux côté Sud-Est.
- la route à un dévers de 2,5% en direction Sud-Est. Dévers qui change d'orientation au début de la route pour s'adapter à la route d'accès communale.
- au début de la route les eaux de surfaces sont collectées dans une grille en fonte, puis guidées dans le collecteur communal EC.
- dans la partie médiane de la route, et en raison des faibles pentes de la chaussée, les eaux de surfaces sont collectés dans un drain latéral, puis guidées dans le collecteur communal précité.
- les eaux de surfaces du dernier quart de la route sont rassemblées dans une grille en fonte, puis infiltrés dans le terrain voisin.
- le talus entre les immeubles 204 et 205 et la route est relativement raide. Les spécialistes présents précisent que ces talus seront rapidement recouverts de lierre et de plantes tapissantes. Si des tassements importants devaient quand même se produire dans les 2 ans à venir, GRH s'engage à couvrir ce talus avec un filet de protection.
- Groupe E a transmis à GRH une offre pour la fourniture et pose de 4 candélabres. GRH s'engage à prendre en charge les montants de 7'013.40 frs TTC + 2'584.80 frs TTC pour ces candélabres, et ceci dès que l'assemblée aura accepté la reprise de cette route.
- le câblage des 4 candélabres a déjà été effectué.
- le bureau d'ingénieur AF-Toscano a rédigé un 'Rapport de réalisation' avec une coupe en travers 'type' avec les indications concernant la construction de ce chemin d'accès.
- le plan de situation 'conforme à l'exécution' no 730101 -10 et daté du 20.11.18 est annexé au 'Rapport de réalisation'.
- l'art 1168 concerne ce chemin d'accès en question. En cas de reprise par la commune, cet article deviendra domaine public.
- la place de rebroussement est située sur l'art 1167. Un droit de passage est annoté comme charge sur cet article dans le RF de la Broye.

Georges Rhally, architecte



GEORGES M. RHALLY • ARCHITECTE DIPL EPFZ SIA CSEA
chemin Monséjour 2 • 1700 Fribourg • e mail office@rhally.ch • tél +41 26 424 81 01 • fax +41 26 424 48 00 • mobile +41 79 216 92 01 • CHE-106.692.454 TVA

6. Plan d'aménagement local : état des lieux

Le Conseil communal a reçu début septembre la décision de la DAEC concernant la mise à l'enquête du plan d'aménagement local. Monsieur Jean-Claude Verdon du bureau d'urbanisme Urbasol vous présentera les différents éléments qui ont été préavisés négativement.

Nous aurons l'occasion de vous informer sur les différentes procédures en cours et sur la suite de ce dossier. A l'heure actuelle, le propriétaire de la parcelle RF 85 « Sur le Château » à déposé un recours au Tribunal cantonal contre le déclassement de sa parcelle. La Commune de Gletterens a également fait recours contre le déclassement de la parcelle précitée ainsi que sur une zone au centre village que la DAEC considère en zone agricole et qui à la vue des précédents PAL est en zone centre village. Plusieurs éléments du RCU (règlement communal d'urbanisme) ont également été modifiés.

7. Remplacement d'un membre à la commission financière

La commission financière doit trouver un nouveau membre suite au départ de Monsieur Steve Ummel qui quitte malheureusement notre Commune. Le Conseil communal proposera à l'Assemblée un/e nouveau citoyen/ne pour remplacer Monsieur Ummel. Nous remercions ce dernier pour son engagement et nous lui souhaitons une bonne installation dans sa prochaine destination.

8. Divers

Plan Financier

Nous pensions pouvoir vous présenter le plan financier pour la période 2019-2023 lors de cette Assemblée du budget. Durant son élaboration, notre secrétaire boursière est tombée malade et nous n'avons pas pu le finaliser correctement. Ce dernier vous sera présenté lors de l'Assemblée des comptes qui aura lieu au mois de mai 2019.

Gazette

La rédaction de la Gazette sera reprise dès 2019 par la Commission du développement durable. Si vous souhaitez envoyer des articles ou des informations concernant la vie communale, vous pouvez directement prendre contact à l'adresse mail suivante gazette@gletterens.ch.

Arrêt de bus de « Fin de Gros Bois »

Le projet d'arrêt de bus de « Fin de Gros Bois » a été mis à l'enquête fin novembre, comme nous n'avions pas eu de remarques négatives des services de l'Etat lors de l'enquête préalable. Nous devrions recevoir le permis de construire dans le courant du printemps 2019 et nous pourrions ainsi finaliser cet ouvrage pour la rentrée scolaire 2019-2020.

Station d'épuration régionale

Les communes de la Basse-Broye et du Vully planchent sur la réalisation d'une STEP régionale répondant aux nouvelles exigences. Cette étude permettra de choisir l'emplacement et les coûts pour sa réalisation.

A ce stade, nous parlons d'une enveloppe de plus de 50 millions qui sera répartie entre les communes desservies. La finalisation de cette étude est prévue pour 2022-2023.



Le Conseil communal remercie les employés de l'édilité, du port et de l'administration pour leur engagement tout au long de cette année 2018. Il souhaite à tous les habitants de notre Commune une bonne fin d'année 2018 ainsi que ses meilleurs vœux pour 2019.